BAFD

BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD) est un diplôme reconnu et délivré par l'État, non professionnel, qui permet l'encadrement et la direction de séjours et d'accueils de loisirs pour des enfants et des jeunes dans le cadre de séjours de vacances et d'accueils de loisirs.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Arrêté du 15 juillet 2015

PRÉPARER LE DIRECTEUR.TRICE À EXERCER LES FONCTIONS SUIVANTES :

- Élaborer et mettre en œuvre avec son équipe d'animation, dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineur.es, un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif et prenant notamment en compte l'accueil de mineur.es atteint.es de troubles de la santé ou porteur.euses de handicaps ;
- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ;
- Coordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation ;
- Diriger les personnels et assurer la gestion de l'accueil ;
- Développer les partenariats et la communication.
- Mais aussi à l'accompagner vers le développement d'aptitudes lui permettant de transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour être candidat au BAFD, il suffit :

- d'être âgé de 18 ans au premier jour du stage.
- de s'inscrire sur le site : http://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

Accès au site jeunes.gouv.fr

- d'être titulaire du BAFA ou d'un diplôme, titre ou certificat de qualification permettant d'exercer les fonctions d'animation en Accueil Collectif de Mineurs, et dont la liste est fixée par arrêté du ministre, et justifiant, pendant la période de deux ans précédant l'inscription, de deux expériences d'animation d'une durée totale d'au moins 28 jours, dont une au moins en Accueil Collectif de Mineurs.

TARIFS
Nous contacter

FINANCEMENTS
Prise en charge possible par France Travail, l'employeur ou la Mission Locale.

S'inscrire via CEMÉA FORMATIONS ou nous contacter

CONTACTS

Mail : accueil@cemea-martinique.org

Site web : https://cemea-antillesguyane.org

Tél : 05 96 60 34 94 / 05 96 51 57 26

SIEGE :
10 Rue Lazare Carnot
97200 Fort-de-France

Centre Victor Marty
3 Rue des Nénuphars
97232 Le Lamentin

Suivez nous sur les réseaux !

ORGANISATION DE LA FORMATION

Ces 4 étapes sont à effectuer dans l'ordre sur une période de 4 ans maximum.

SESSION DE FORMATION GENERALE

Durée : 9 jours
Elle vise à apporter les notions de base vous permettant d'exercer l'ensemble des fonctions de directeur et de construire votre projet personnel de formation.
La formation est proposée en demi-pension et/ou en internat afin de s'immerger dans le stage et d'en vivre pleinement l'expérience de vie en collectivité qu'il propose.

1ER STAGE PRATIQUE

Durée : 14 jours minimum
Dans les fonctions de directeur ou d'adjoint de direction, vous mettez en œuvre des acquis de la session de formation générale sur l'ensemble des fonctions.

SESSION D'APPROFONDISSEMENT OU DE QUALIFICATION

Durée : 6 jours
Elle vise à compléter vos acquis par des séquences de formation adaptées qui répondent aux problématiques du territoire.

2EME STAGE PRATIQUE

Durée : 14 jours
Dans les fonctions de directeur, vous mettez en place les compétences acquises sur l'ensemble de la formation.

Les + de nos formations

+ Un réseau national, 80 ans d'expérience dans la formation, un mouvement pédagogique d'Education nouvelle.
+ Un réseau local Antilles-Guyane au contact de nos territoires.
+ Des équipes de formations qualifiées bénéficiant d'une formation continue
+ Une formation qui prépare à la réalité du terrain.
+ Des outils pédagogiques diversifiés et élaborés par nos soins
+ Un accompagnement individualisé tout au long du parcours.
+ Mise à disposition de la médiathèque interactive YakaMédia.
+ Sensibilisation au vivre-ensemble

MODALITÉS D'ÉVALUATION

La validation est organisée en référence aux critères fixés par les textes règlementaires. Elle est assurée et assumée par l'équipe de formation. Les critères et les modalités sont explicités aux stagiaires en début de formation.
Une démarche d'évaluation, distincte de la validation, est conduite tout au long du stage. Basée sur des objectifs de formation élaborés par le stagiaire et l'équipe de formation, elle permet une analyse en continu des acquis et de l'évolution de chacun dans sa propre formation.

YAKAMÉDIA

Pour l'adaptation des moyens de la prestation, contactez le référent :
referent.handicap@cemea-martinique.org

Les CEMÉA Martinique, déclarés sous le N° d'activité 97970006097 auprès du préfet de Martinique, sont titulaires de la certification QUALIOPI dans le cadre de la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel dans les catégories : Organisme de formation, Centre de formation d'apprentis et Validation des Acquis de l'Expérience conformément aux exigences de la certification de l'art. L.6316-1 du code du travail.